

Le Petit Courrier

Journal Municipal d'informations de la Commune de
SAILLY-FLIBEAUCOURT

L'édito du Maire

Les plus de la commune

PRIME

Prime à la construction.

INFORMATIQUE

Mise en place d'un espace informatique à la mairie pour vos démarches administratives. (suspendu période COVID)

LICENCE CLUB

Participation financière de 20 € pour chaque enfant de moins de 12 ans licencié ou non licencié à un club sportif ou pratiquant une activité culturelle.

CINÉMA

Tarifs préférentiels au cinéma "Le Cyrano" à Crécy en Ponthieu.

LES FUTURS COLLEGIENS

Bon d'achat de 40 euros à la librairie Studio Livres pour les élèves de CM2.

NOEL DES ENFANTS

Bon d'achat de 20 euros du Père-Noël à Jouet Club.



Mairie de Sully-Flibeaucourt
03 22 28 33 45

L'état civil de l'année 2019



Bienvenue
aux
nouveaux nés

NOM	PRÉNOM	NÉ(E)	LIEU
VALOIS	Agathe	26/01/19	Rang-du-Fliers
SUEUR	Luna	06/03/19	Abbeville
BIGET	Paul	10/04/19	Rang-du-Fliers
ALLANIC	Maël	25/05/19	Abbeville
BEAUGER	Ambre	25/05/19	Abbeville
SELLIER	Sacha	09/07/19	Rang-du-Fliers
LAMOUREUX	Sacha	16/07/19	Abbeville
DAGUEBERT	Lola	20/07/19	Abbeville
LOISEL	Cléa	02/10/19	Amiens



Ils nous ont quittés

Civilité	Nom	Prénom	Date
M.	COULON	Pierre	28/12/18
Mme	BUQUET	Lucette	16/01/19
M.	BACQUET	Aymard	04/02/19
Mme	VACOSAIT	Lucienne	01/03/19
M.	HUNAUT	Frédéric	17/03/19
Mme	DINGEON	Josette	26/05/19
M.	DUMONT	Yves	11/07/19

Civilité	Nom	Prénom	Date
Mme	VERON	Maggy	16/07/19
M.	HAUTBOUT	Gérard	28/08/19
M.	DESSAUX	René	19/09/19
M.	LEGRIS	Jean	26/11/19
Mme	DUFRANCATEL	Marcelle	29/11/19
M.	DUHAMEL	Daniel	17/12/19



Ils
se sont dit
«oui»

Noms et prénoms	Date
SECRET Cédric & AIT-EL-HADJ Amal	16/02/19
GURDEBEKE Xavier & LALOYER Audrey	20/04/19
LOURDEL Ludovic & LEDOUX Florence	20/04/19
GRADEL Cyril & CAGNARD Aurore	20/07/19
HERENG Kévin & FALLER Amandine	20/07/19
HAUTEFEUILLE Kévin & DOCQUINCOURT Priscillia	03/08/19
MAGNIER Michel & ABJEAN Jessica	24/08/19

L'état civil de l'année 2020

Bienvenue aux nouveaux nés



Nom	Prénom	Né(e)	Lieu
HAUTEFEUILLE	Léa	14/01/20	Abbeville
BAYARD	Anna	12/05/20	Abbeville
VÉRON	Swan	26/08/20	Abbeville
BAILLEUL	Léandre	14/11/20	Rang-du-Fliers
LEROY	Nathan	27/12/20	Amiens
FUSILLIER	Mathys	30/12/20	Rang-du-Fliers



Ils nous ont quittés

Civilité	Nom	Prénom	Date
Mme	GAILLARD	Jocelyne	12/02/20
Mme	SAVREUX	Josiane	16/02/20
M.	LARMINET	Pierre	10/03/20
Mme	DELOHEN	Lisette	08/03/20
M.	JOUIN	Michel	13/04/20
Mme	BEGUE	Marie-Thérèse	20/04/20
M.	DUVAUCHELLE	Jacquelin	02/07/20
M.	PECHON	Joël	04/07/20
Mme	BUQUET	Gislaine	12/10/20
M.	DELAVALLE	Lucio	30/11/20
Mme	RINDEL	Mauricette	05/12/20



Ils se sont dit «oui»

Noms et prénoms	Date
MIKA Sébastien & BOGAERT Anne-Cécile	20/06/20
GEORGES Lucas & DUPRE Marion	15/08/20
FACON Stéphane & CHAUVET Emmanuelle	24/10/20

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Absents : Mrs **BRASSART, LARMINET, KALFON**, Mme **HAUTEFEUILLE**, excusés.

ACTUALISATION DU CLASSEMENT UNIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE

- Vu le Code Général des Collectivités locales,
- Vu l'ordonnance n°59-115 du 07 juillet 1955 relative à la voirie des collectivités locales,
- Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 et L141-2 déterminant le droit applicable à la voirie communale,
- Vu la circulaire n°426 du 31 juillet 1961 portant principe d'un classement unique des voiries communales, avec détermination des catégories suivantes : les voies communales à caractère de chemin rural, celles à caractère de rue, et celles à caractère de place publique,
- Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services préfectoraux l'actualisation de longueur de voirie.
- Vu la délibération du 17 décembre 2018 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre portant définition de l'intérêt communautaire et approuvant le classement des voies communales, les voies existantes restant au patrimoine communal et mises à disposition de l'inter communalité,

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération
- Autorise le maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

INDEMNITE DE RETROCESSION DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Communautaire,

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Vu la délibération de la CCPM en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre,
- Vu la délibération de la CCPM en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre,
- Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre,
- Vu la délibération n°DE_2018_0173 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence Voirie, et les éléments liés,
- Vu la délibération du vote du budget primitif 2019 du 24 avril 2019 et l'inscription budgétaire au compte 678 d'un montant de 1780 000€,
- Vu la délibération du 26 septembre 2019 du conseil communautaire sur les indemnités de rétrocession aux communes concernées,

Le Conseil Municipal décide d' :

- Inscrire le montant de rétrocession en recette au compte c/ 7788 soit **108 657.50 €**
- Autoriser le maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

PRIMES A LA CONSTRUCTION

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que Messieurs GOSSE DE GORRE Stanislas, VALOIS Aurélien et VEYS Dominique qui ont fait construire chacun une habitation sur le territoire de la commune, nous ont présenté le certificat d'achèvement des travaux et de conformité.

En conséquence, le conseil municipal leur accorde une prime de **410 €** conformément à la décision assortissant le vote de crédits au budget primitif 2019 et à la délibération du 12 octobre 2004 fixant le montant de la prime.

CHANGEMENT DE L'ORDINATEUR DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le devis d'un montant de 2 161.20 € TTC présenté par la société Berger-Levrault est accepté. L'offre consiste à la fourniture d'un ordinateur HP Prodesk 400 i5 SSD sous windows 10 pro, à l'installation des nouvelles données et à la migration des logiciels Berger-Levrault. L'ordinateur actuel sera mis à disposition de Monsieur le Maire pour remplacer celui hors-service. A noter que la facture sera établie au nom du C.C.A.S de Sully-Fleury qui règlera par le biais de ses fonds d'investissement bloqués depuis de longues années.

MISE EN PLACE D'UN ESPACE INFORMATIQUE A LA MAIRIE

Un espace informatique destiné aux administrés ne disposant pas d'ordinateur et souhaitant effectuer des démarches administratives sur le net, est créé au sein de la mairie dans la salle jouxtant la salle de réunions du conseil municipal.

A cet effet, le devis présenté par la société SERVI-PLUS pour l'installation sur site d'un ordinateur portable ASUS i3 SSD, d'un kit CPL réseau avec connexion au photocopieur de la mairie, est accepté au prix de 1 222.80 TTC. Ce montant comprend de même l'installation d'Office 2019 et le transfert de l'ensemble des données et logiciels présents dans l'ordinateur actuel de la mairie sur le nouvel ordinateur.

DIVERS

L'appel d'offres pour les travaux de voirie rue Saint-Honoré est en cours. Les offres devront être envoyées en mairie par voie dématérialisée pour le 17 octobre prochain à 12 heures.

La toiture de l'abribus situé place Stremler devenue vétuste fera l'objet d'une rénovation.

L'arbre de Noël est prévu le dimanche 15 décembre prochain avec la participation de l'école.

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

TRAVAUX DE VOIRIE RUE SAINT HONORE

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée le résultat de la consultation passée selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle conformément aux articles R. 2123-1 et R 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique, la négociation portant sur le prix.

Après ouverture, les montants des offres sont les suivants.

Société	HT	TTC
COLAS	43 347,00 euros	52 016,40 euros
COLAS variante	42 217,00 euros	50 660,40 euros
RAMERY	50 813,50 euros	60 976,20 euros
RAMERY variante	47 970,40 euros	57 564,48 euros
STPA	40 081,73 euros	48 081,83 euros
STPA variante	38 135,83 euros	45 763,00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre la moins disante à savoir l'offre **VARIANTE de l'entreprise STPA** au prix de **45 763.00 € TTC**
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise ainsi que tout document concernant cette affaire.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 30 JUIN 2020

Le conseil municipal, considérant la nécessité de continuer à entretenir l'ensemble des bâtiments communaux, décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps plein pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONVENTION SYNDICAT MIXTE AMEVA

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention proposée par le Syndicat Mixte Améva pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif pour la période 2020-2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention proposée et autorise le maire à la signer.

PROJET DE LABELLISATION DU TERRITOIRE EN « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Considérant la richesse, la qualité et la diversité patrimoniale de la commune tant du point de vue de l'architecture et du mobilier remarquable que des patrimoines naturels et immatériels,
Considérant que l'obtention du label «Ville et Pays d'art et d'histoire» décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication, serait bénéfique à la valorisation du cadre de vie de la commune,
Considérant le label «Ville et Pays d'art et d'histoire» comme un levier contribuant au développement économique, touristique et culturel du territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'engage dans le processus de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire.
- Approuve le partenariat entre les communes du périmètre adhérentes au projet Pays d'art et d'histoire afin d'organiser les modalités et les moyens administratifs, techniques et financiers permettant de mettre en œuvre le processus de candidature au label.
- Approuve les modalités administratives, politiques et financières de la candidature au label.
- Approuve que la préparation et la réalisation du dossier de candidature au label «Pays d'art et d'histoire» soient confiées à la chargée de mission recrutée par le service Patrimoine de la ville d'Abbeville en partenariat avec Baie de Somme Trois Vallées. Le service Patrimoine de la ville d'Abbeville, en sa qualité de chef de projet, est autorisé à mener les différentes démarches administratives avec les institutions compétentes et les partenaires concernés, et ce en lien avec l'équipe Baie de Somme Trois Vallées.
- Désigne Monsieur NESTER Paul comme représentant et référent privilégié de la commune lors des échanges et réunion de travail avec les partenaires du projet pour la candidature au label «Pays d'art et d'histoire».

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2019

ADHESION SIAEP NOUVION

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une délibération du SIAEP de Nouvion-en-Ponthieu concernant l'extension de son périmètre par l'adhésion de nouvelles communes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu la délibération du SIAEP de Sailly-Flibeaucourt - Le Titre en date du 6 décembre 2019 prononçant sa dissolution à compter du 31 décembre 2019
- Considérant que la solution la plus efficace consiste à regrouper les deux syndicats pour n'en former plus qu'un et ainsi garantir l'existence d'une structure pérenne et raisonnée dédiée à la gestion de l'eau potable
- Demande l'intégration de la commune de Sailly-Flibeaucourt au sein du SIAEP de Nouvion-en-Ponthieu à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Demande que l'actif et le passif des deux syndicats soient mis en commun,
- Demande que l'ensemble des personnels soit repris conformément à l'article L.5211-4-1 du CGCT,
- Demande que les archives du SIAEP de Sailly-Flibeaucourt - Le Titre soient transférées au SIAEP de Nouvion-en-Ponthieu.

SEANCE DU 09 MARS 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Les dépenses de Fonctionnement		Les recettes de Fonctionnement	
TOTAL DES DEPENSES	546 286,43 €	TOTAL DES RECETTES	719 161,84 €
Excédent 2019	172 875,41 €		
Résultat à la clôture de l'exercice 2018	313 997,85 €		
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	486 873,26 €		

Les dépenses d'investissement		Les recettes d'investissement	
TOTAL DES DEPENSES	66 031,15 €	TOTAL DES RECETTES	253 724,61 €
Excédent 2019	187 693,46 €		
Résultat à la clôture de l'exercice 2018	127 421,70 €		
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	315 115,16 €		

soit un excédent global 2019 de : $172\,875,41 + 187\,693,46 = 360\,568,87$ euros
soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 de : $486\,873,26 + 315\,115,16 = 801\,988,42$ euros

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

La liste « **Ensemble pour Saily-Flibeaucourt** » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés réunit les conditions exigées par la loi pour que l'élection soit acquise.

Conseillers municipaux élus :

M. **NESTER** Paul
Mme **WATTEBLED** Rachel
M. **SCHMIDT** Denis
Mme **LEBRUN** Annabelle
M. **GOSSET** Hubert
Mme **DANEL** Claude
M. **BRASSART** Hervé
Mme **HORNOY** Rébecca
M. **LARMINET** Patrick
Mme **ANDRIES** Martine
M. **KALFON** David
Mme **CORIN** Christiane
M. **FACON** Stéphane
Mme **LOUARN** Noémie
M. **FITTERER** Eric

SEANCE DU 25 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tous les conseillers municipaux étaient présents.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur NESTER Paul, Maire qui a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installés, Mr NESTER Paul, Mme WATTEBLED Rachel, Mr SCHMIDT Denis, Mme LEBRUN Annabelle, Mr GOSSET Hubert, Mme DANEL Claude, Mr BRASSART Hervé, Mme HORNOY Rébecca, Mr LARMINET Patrick, Mme ANDRIES Martine, Mr KALFON David, Mme CORIN Christiane, Mr FACON Stéphane, Mme LOUARN Noémie, Mr FITTERER Éric dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame WATTEBLED Rachel, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions des articles susvisés.

1^{er} tour de scrutin :

Candidat : Mr **NESTER** Paul

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire, bulletins blancs ou nuls : **1**

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue : **8**

Mr **NESTER** Paul a obtenu **14 voix**,

Mr **NESTER** Paul ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil fixe à quatre le nombre d'adjoints à élire.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

1^{er} tour de scrutin :

Candidats : liste conduite par Monsieur **SCHMIDT** Denis

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire, bulletins litigieux : **0**

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur **SCHMIDT** Denis, à savoir :

1^{er} adjoint : Monsieur **SCHMIDT** Denis

2^{ème} adjoint : Madame **LEBRUN** Annabelle

3^{ème} adjoint : Monsieur **GOSSET** Hubert

4^{ème} adjoint : Madame **HORNOY** Rébecca

DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et L.2123-24-1,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants à compter du 26 mai 2020 (Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

- Maire : **51,6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Pour le 1^{er} adjoint : **19,8 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Pour les 3 autres adjoints : **14 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

SEANCE DU 18 JUIN 2020

Absents : Mr **LARMINET**. Mme **LEBRUN**, excusés;

BUDGET COMMUNAL 2020

Les dépenses de Fonctionnement	
Charges à caractère général	587 726 €
Charges de personnel	186 850 €
Atténuation de produits	107 801 €
Virement à la section d'investissement	54 209 €
Charges de gestion courante	109 800 €
Charges financières	17 400 €
Charges exceptionnelles	2 500 €
Opérations d'ordre entre sections	576 €
TOTAL DES DEPENSES	1 066 862 €

Les recettes de Fonctionnement	
Produits des services	1 000 €
Impôts et taxes	351 668 €
Dotations et participations	180 321 €
Autres produits de gestion courante	46 000 €
Atténuation de charges	1 000 €
Excédent reporté	486 873 €
TOTAL DES RECETTES	1 066 862 €

Les dépenses d'investissement	
Remboursement d'emprunts	40 300 €
Immobilisations incorporelles	600 €
Travaux de voirie rue Saint-Honoré	50 000 €
Enfouissement des réseaux rue Léopold Louchard	280 000 €
TOTAL DES DEPENSES	370 900 €

Les recettes d'investissement	
Opérations d'ordre entre sections	576 €
TLE	1 000 €
Solde d'investissement reporté	315 115 €
Virement de la section de fonctionnement	54 209 €
TOTAL DES RECETTES	370 900 €

SUBVENTIONS 2020

Chats sans toit (dont subvention exceptionnelle de 900 euros)	1 800 €
Club de l'amitié	900 €
Club Cyclo	900 €
Cinéma Le Cyrano	300 €
Entente Sailly-Le Titre	900 €
Harmonie Nouvion-Sailly	900 €
UNICEF	200 €
Mutuelle du Trésor	20 €

Papillons Blancs	500 €
Recherche contre le cancer	300 €
Croix Rouge	300 €
Société Arts, Sports et Culture	3 000 €
Pétanque Club Saillysois	900 €
Picardie Maquettes	600 €
Société de chasse de Sailly	180 €
Société de chasse de Flibeaucourt	180 €

LES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Foncier Bâti	16,29%
Foncier non Bâti	36,90%

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES SUR LA LISTE ELECTORALE

n° 116 : M. **BRIANCHON** Wilfried
n° 720 : Mme **PREVOTEAU** Françoise
n° 792 : M. **BELVALETTE** Robert

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de Sailly-Flibeaucourt,

- Vu la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes,
- Vu l'article L122-11 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret 83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes et établissements publics,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 désignant le Maire et les 4 adjoints,

ARRETE

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence du maire, à compter du 26 mai 2020 concernant tout document relatif à la gestion financière de la commune à :

- Monsieur **SCHMIDT** Denis en qualité de 1^{er} adjoint
- Madame **LEBRUN** Annabelle en qualité de 2^{ème} adjoint
- Monsieur **GOSSET** Hubert en qualité de 3^{ème} adjoint
- Madame **HORNOY** Rébecca en qualité de 4^{ème} adjoint

DELEGUES DIVERS SYNDICATS

- SAEP de Nouvion : Mrs **NESTER** ; **SCHMIDT**
- Fédération Départementale d'Electricité : Mrs **NESTER**. **SCHMIDT**
- UDAF : Mme **MACCREZ** Séverine

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Absents : Mrs **LARMINET**, **BRASSART**, **FITTERER**, excusés;

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

En application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni en vue de l'élection de 3 délégués du conseil municipal et de 3 suppléants pour l'élection des sénateurs. Il est rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, il est constaté qu'une liste de candidats a été déposée, à savoir « liste présentée par Monsieur **SCHMIDT** Denis».

Résultats de l'élection :

- . Nombre de votants : **12**
- . Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- . Nombre de suffrages exprimés : **12**

Ont été proclamés élus délégués titulaires :

- . Mr. **SCHMIDT** Denis
- . Mme **LEBRUN** Annabelle
- . Mr. **KALFON** David

Ont été proclamés élus délégués suppléants :

- . Mme **WATTEBLED** Rachel
- . Monsieur **FACON** Stéphane
- . Mme **ANDRIES** Martine

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Madame **HORNOY** Rébecca
- Madame **DANEL** Claude
- Madame **LOUARN** Noémie
- Madame **CORIN** Christiane

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES

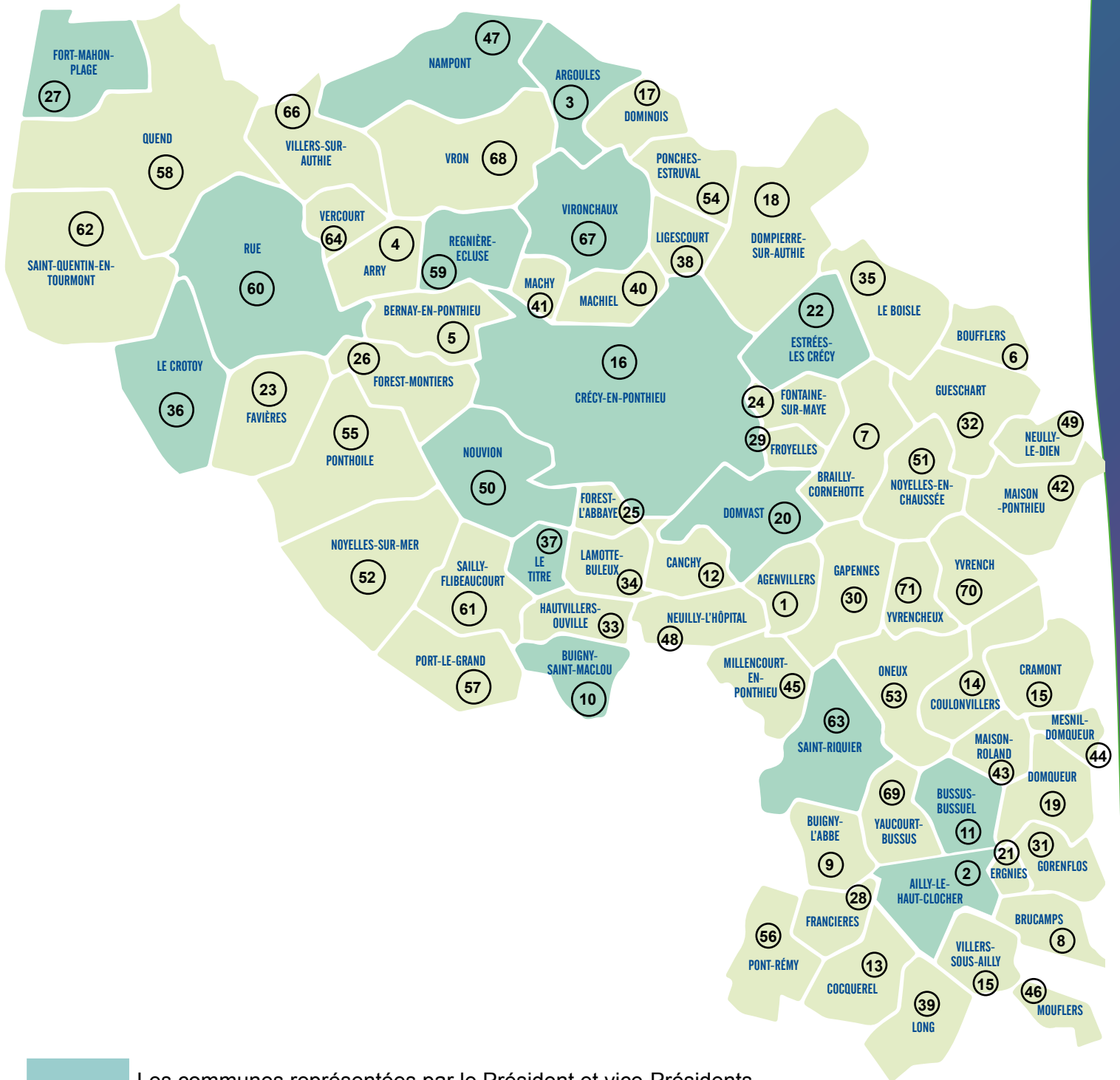
- Titulaire : Monsieur **GOSSET** Hubert
- Suppléant : Monsieur **FITTERER** Eric

REPAS DES AINES

En raison de la pandémie actuelle du coronavirus, le repas des aînés prévu chaque année début septembre est reporté à une date ultérieure.



Les Communes du Ponthieu-Marquenterre



Les communes représentées par le Président et vice-Présidents

Elections Municipales 2020

N°	Commune	Nom du Maire	Nombre d'Habitant <i>(populations légales 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020)</i>	N°	Commune	Nom du Maire	Nombre d'Habitant <i>(populations légales 2017 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020)</i>
1	AGENVILLERS	M. FARCY Pascal	232	36	LE CROTOY	M. EVARD Philippe	2045
2	AILLY-LE-HAUT -CLOCHER	M. BERTHE Antoine	989	37	LE TITRE	M. DEL COURT Pierre	366
3	ARGOULES	M. PATTE Claude	329	38	LIGESCOURT	M. BOURLO Pascal	224
4	ARRY	M. BOURGOIS Thibault	220	39	LONG	M. PECQUET Jean-Marie	629
5	BERNAY-EN-PONTHIEU	M. MAKO Serge	237	40	MACHIEL	M. PLEY Olivier	157
6	BOUFFLERS	M. MALLY Vincent	123	41	MACHY	M. PARMENT Philippe	132
7	BRAILLY-CORNEHOTTE	M. BORDET Xavier	242	42	MAISON-PONTHIEU	M. BACQUET Antoine	277
8	BRUCAMPS	M. GAMARD Marcel	139	43	MAISON-ROLLAND	Mme DULARY Murielle	109
9	BUIGNY-L'ABBE	M. CAT René	320	44	MESNIL-DOMQUEUR	M. PIERRIN Philippe	88
10	BUIGNY-SAINT-MACLOU	M. MOUTON Eric	529	45	MILLENCOURT -EN-PONTHIEU	M. GALLET Gérard	361
11	BUSSUS-BUSSUEL	M. DOYER Mathieu	305	46	MOUFFLERS	M. CREPY Yves	94
12	CANCHY	M. GROSBEAU Jean	326	47	NAMPONT -SAINT-MARTIN	M. DUFOUR Bertrand	251
13	COCQUEREL	M. CREPIN Maurice	231	48	NEUILLY-L'HÔPITAL	M. CONTY José	231
14	COULONVILLERS	M. HECQUET James	239	49	NEUILLY-LE-DIEN	M. SELLIER Philippe	96
15	CRAMONT	M. LEVEL Hervé	308	50	NOUVION	M. FORESTIER Maurice	1342
16	CRECY-EN-PONTHIEU	M. LHEUREUX Gérard	1466	51	NOYELLES-EN- CHAUSSEE	M. MONFLIER Bernard	246
17	DOMINOIS	M. LABRY Jean-Louis	182	52	NOYELLES-SUR-MER	M. DEMAREST Jean-Louis	741
18	DOMPIERRE-SUR -AUTHIE	M. GERARD Olivier	406	53	ONEUX	M. BUTEUX Bernard	395
19	DOMQUEUR	Mme BERON Maïté	318	54	PONCHES-ESTRIVAL	M. POUILLY Alain	104
20	DOMVAST	M. GAYET Michel	354	55	PONTHOILE	M. POUPART Henri	625
21	ERGNIES	M. BRIET Damien	181	56	PONT-REMY	Mme ROUCOUX Annie	1491
22	ESTREES-LES-CRECY	Mme ALEXANDRE Isabelle	398	57	PORT LE GRAND	M. JAMEAS Jean-Jacques	284
23	FAVIERES	M. TAECK Guy	470	58	QUEND	M. VOLANT Marc	1414
24	FONTAINE-SUR-MAYE	M. MIRAMONT Dominique	166	59	REGNIERE-ECLUSE	M. BOST Patrick	129
25	FOREST-L'ABBAYE	M. WALLET Daniel	313	60	RUE	M. THUEUX Jacky	3204
26	FOREST-MONTIERS	M. MARTIN Jean-Luc	408	61	SAILLY-FLIBEAUCOURT	M. NESTER Paul	1055
27	FORT-MAHON-PLAGE	M. BAILLET Alain	1272	62	SAINT-QUENTIN	M. GOUESBIER Francis	286
28	FRANCIERES	M. DULYS Jean-Claude	202	63	SAINT-RIQUIER	Mme MARTIN Jocelyne	1288
29	FROYELLES	M. GUILLOT Bruno	109	64	VERCOURT	M. DUBOIS Vincent	94
30	GAPENNES	M. FOUCONNIER Daniel	284	65	VILLERS-SOUS-AILLY	M. SAUVAGE Laurent	186
31	GORENFLOS	M. PRUVOT Jean-Paul	260	66	VILLERS-SUR-AUTHIE	M. RIQUET Michel	481
32	GUESCHART	M. CARPENTIER Fabien	339	67	VIRONCHAUX	Mme POUPART Patricia	500
33	HAUVILLERS OUVILLE	M. NOEL Frédéric	590	68	VRON	M. NOEL Frédéric	863
34	LAMOTTE-BULEUX	M. DELEENS Stéphane	363	69	YAUCOURT-BUSSUS	M. MARCASSIN Daniel	252
35	LE BOISLE	Mme DOUBLET Odile	365	70	YVRENCH	Mme CANAL Valérie-Anne	308
				71	YVRENCHÉUX	M. MIANNAY Thierry	129

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre : élections communautaires en juillet 2020

ELU(E)	DOMAINES DE COMPÉTENCES	COMMUNE	NOM
Président		NAMPONT-SAINT-MARTIN	M. HERTAULT Claude
1^{er} Vice Président	Gestion Financière et Prospective Budgétaire	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	M. BERTHE Antoine
2^{ème} Vice-Présidente	Développement économique et l'emploi	LE TITRE	M. DEL COURT Pierre
3^{ème} Vice-Présidente	Politique de l'aménagement du territoire (Urbanisme : SCOT, Plui, SUM, PCAET)	VIRONCHAUX	Mme POUPART Patricia
4^{ème} Vice-Président	Mobilités (Voirie, Transport et accessibilité territoriale)	LE CROTOY	M. EV RARD Philippe
5^{ème} Vice-Président	Politiques en faveur de la préservation de l'environnement et le développement durable	BUSSUS-BUSSUEL	M. DOYER Mathieu
6^{ème} Vice-Président	Construction, gestion et entretien du patrimoine bâtiminaire	SAINT-RIQUIER	M. FARCY Joël
7^{ème} Vice-Président	Attractivité du territoire et développement touristique	CRECY-EN-PONTHIEU	M. BOUCHEZ Franck
8^{ème} Vice-Président	Politique GEMAPI et lutte contre l'érosion	FORT-MAHON-PLAGE	M. KRAEMER Eric
9^{ème} Vice-Président	Politiques éducatives (Scolaire et Périscolaire)	REGNIERE-ECLUSE	M. BOST Patrick
10^{ème} Vice-Présidente	Politiques en faveur de la petite-enfance et la jeunesse	ESTREES-LES-CRECY	Mme ALEXANDRE Isabelle
11^{ème} Vice-Président	Services d'aide à la personne (Aide à domicile, CIAS, MARPA)	NOUVION	M. FORESTIER Maurice
12^{ème} Vice-Président	Service au public (MSAP et nouvelles technologies)	RUE	M. THUEUX Jacky
13^{ème} Vice-Président	Politiques culturelles et sportives	DOMVAST	M. DELANNOY Dominique
14^{ème} Vice-Président	Politique de l'habitat, du logement et de la rénovation énergétique	BUIGNY-SAINT-MACLOU	M. MOUTON Eric
Conseiller communautaire	Assainissement et eau potable, SPANC	SAINT-RIQUIER	M. MONIN Yves
Conseiller communautaire	Gestion du bassin de nage et de la politique de la natation	ARGOULES	M. PATTE Claude



Définitions

SCOT	Le Schéma de cohérence territoriale est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables.
Plui	Le plan Local d'Urbanisme est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes.
SUM	Service Urbanisme Mutualisé
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial : outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
MARPA	Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées.
MSAP	Maison de Services au Public pour vous accompagner dans vos démarches administratives.
SPANC	Le Service Public d'Assainissement Non Collectif chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Élections Sénatoriales : le dimanche 27 septembre 2020 dans la Somme

**Sept candidats étaient en lice. 1767 grands électeurs ont voté sur les 1824 du département inscrits.
Les trois sénateurs siègeront au palais du Luxembourg pour six ans.**

Trois sièges à pourvoir	Liste	Nombre de voix	Nom de l'élu
Elu Sénateur	Liste « Avec Stéphane DEMILLY , une Somme d'énergies ! » portée par Stéphane DEMILLY	576	M. DEMILLY Stéphane
Elu Sénateur	Liste « Somme Majorité Sénatoriale » portée par Laurent SOMON	498	M. SOMON Laurent
Elu Sénateur	Liste « La Somme a de l'avenir » portée par Rémi CARDON	384	M. CARDON Rémi
Pas élu	Liste « Nos Communes au coeur » portée par Benoît MERCUZOT	201	
Pas élu	Liste Localiste présentée par le Rassemblement National pour le rééquilibrage Territorial portée par Patricia CHAGNON	57	
Pas élu	Liste « Stop Eoliennes 80 » portée par Jean-Marie DESACHY	32	
Pas élu	Liste « Agir en Somme » portée par Patrice BOUCHER	19	



M. Stéphane **DEMILLY**



M. Laurent **SOMON**



M. Rémi **CARDON**

■ SAILLY-FLIBEAUCOURT

Le retour du marché une fois tous les quinze jours

Encouragés par l'expérience du marché aux producteurs du 6 août, les commerçants et les membres de la société imaginent de recréer un marché dans le village tous les quinze jours

Proximité. Jeudi 6 août, environ 300 visiteurs s'étaient baladés devant les 19 étals de producteurs et d'artisans installés sur la place du marché. Un test proposé par la société d'émulation de Sailly-Flibeaucourt pour voir si la population répondrait présent. Bilan : « Il y a eu du monde un peu tout le temps », félicitait Philippe, marchand de bière. Le marché a semblé suffisamment intéressant pour que les commerçants et les membres de la société d'émulation de Sailly-Flibeaucourt imaginent renouveler l'expérience.

Tous les quinze jours où tous les mois

Les deux partis se sont rencontrés lundi 17 août pour décider à quelle fréquence pourrait se tenir de nouveau le marché de Sailly. Il pourrait revenir à raison d'une fois tous les quinze jours.



Le marché pourrait revenir tous les quinze jours ou tous les mois de 17 heures à 21 heures.

Il garderait ses horaires, de 17 heures à 21 heures. Et tous les trois mois, les artisans seraient conviés. « Ce serait un moyen de créer du lien à nouveau », se dit Rebecca Hornay, la présidente de la société d'émulation. Elle imagine même un service pour conduire les personnes qui ne peuvent pas se déplacer où pour les livrer.

Seul problème, il faudra installer un point d'accès à l'électricité. Donc faire intervenir un professionnel. Un peu court pour la fin de la saison. Le marché ne reviendra sur cette forme que pour la saison prochaine. Le forum des associations, organisé

par la société d'émulation, sera l'occasion de faire une nouvelle étude de marché le 6 septembre.

Gratuit lors du test, le marché est en tout cas destiné à le rester. « Ce qui compte, c'est que ça permet de faire vivre un village, ce n'est pas en leur faisant payer 10 euros toutes les deux semaines que l'on y gagnera grand-chose. »

Place aux jeunes

Paul Nester, le maire de Sailly, est « fin content ». Il n'avait plus vu de marché à Sailly-Flibeaucourt depuis plus de 15 ans. Et encore, on ne parle que l'étalage d'un primeur tous

les quinze jours. Depuis sa disparition, le dernier commerce de bouche avait disparu avec la fermeture de la boucherie. « Je suis preneur à chaque fois qu'il y a quelque chose dans la commune », dit-il. « Ce sont les jeunes arrivés au conseil qui ont lancé ça. Ils ont plein d'idées. Il faut les suivre. On ne va pas les empêcher. » Il y voit aussi l'occasion de faire vivre le commerce dans le village de 1050 habitants qui compte encore une boulangerie, une pizzeria et un café-tabac.

Mathieu Herduin

« Ce serait un moyen de créer du lien à nouveau »

Rebecca Hornay, présidente de la société d'émulation de Sailly-Flibeaucourt

Pédagogie magique à l'école

Entre sa baguette magique et son chapeau pointu, la classe de Maryne Gontier ressemble à l'antre d'une sorcière. Les enfants adorent. Une nouvelle pédagogie pour préserver l'école.

A l'école de Sully-Flibeaucourt certains élèves n'ont pas une classe comme les autres. Pénétrant à travers le chemin de traverse, les enfants arrivent dans un monde où les cours de français et de mathématiques se mêlent à la magie.

C'est leur enseignante Maryne Gontier qui est à l'initiative de ce projet pédagogique un peu particulier : « J'avais envie d'affirmer aux élèves un système pédagogique qui les fasse sortir de l'ordinaire. C'est d'autant plus important aujourd'hui à l'heure où l'on enseigne manqué de pouvoir les faire voyager. Alors je les accueille avec un chapeau de sorcière et j'utilise le sortilège de Silencia pour réclamer le silence ». Appliquée depuis la rentrée, la méthode semble séduire les élèves, même quand Poudlard est au thème de la dictée.

CRÉER UNE DYNAMIQUE DE GROUPE

Première nouveauté, les élèves sont répartis dans des groupes. Les maisons de la célèbre saga de J.K. Rowling : Serdaigne, Pousoufle, Serpentard et bien sûr Griffondor. « Quand l'un d'eux est sage, qu'il participe bien en cours etc, le groupe reçoit des points. S'il est indiscipliné il en fait perdre au groupe. Ça permet de créer une dynamique de groupe, les élèves veulent faire en sorte que leur équipe obtienne le plus de point possible et ils sont en-



Maryne Gontier a mis en place une méthode pédagogique, basée sur la saga de J.K. Rowling, pour éveiller les enfants malgré le stress des règles scolaires.

core plus motivés pour travailler ». Actuellement c'est Serpentard qui est en tête, l'équipe de la petite Nina : « C'est le choitepeu magique qui nous a placés dans chaque maison (avec l'aide de l'ordinateur, précise Maryne Gontier). Moi j'adore parce qu'on peut rapporter plein de points juste en faisant ces devoirs. Les autres élèves de l'école

sont un peu jaloux de ne pas être dans notre classe. Ils n'ont pas de baguette magique eux ».

LA POTION POUR NE PAS ÊTRE INTERROGÉ PAR LA MAÎTRESSE

Existe l'usage pour récompenser les bons comportements. Désormais c'est en mornille et en galions que l'institutrice récompense

ces élèves. « Avec ça les enfants peuvent demander des privilèges de classe plus ou moins cher à obtenir ». « Moi je veux la potion pour ne pas être interrogé par la maîtresse, mais elle coûte vraiment trop cher », se désole le petit Alaric. « Dès que j'ai 1 galion moi j'achète la potion qui permet de se faire appeler « maître » pendant une journée. Elle

UNE ÉCOLE QUI DOIT ATTIRER DES ÉLÈVES

Pour l'école primaire de Sully-Flibeaucourt, l'innovation c'est une question de survie. L'établissement, qui a déjà dû fermer une classe il y a 3 ans, s'est retrouvé à la rentrée 2020 avec 106 élèves au lieu de 127 en 2019. « On a un problème démographique à Sully-Flibeaucourt, alors si nous ne voulons pas perdre une nouvelle classe, il faut que nous soyons créatifs », explique le directeur de l'école Cyril Louvet. « La classe magique est la dernière de nos expérimentations. Beaucoup n'ont pas pu être menés à bien à cause du Covid-19, comme la semaine du vélo que nous avions prévu de faire en avril dernier. Mais toute l'équipe éducative se mobilise avec les parents pour offrir aux élèves le meilleur cadre possible », conclut-il.

ne sert pas à grand-chose, mais c'est drôle », commente quant à lui Enzo.

Pour Maryne Gontier, l'expérience est pour l'instant une réussite. « Des élèves comme Enzo sont plus concentrés et participent plus en cours. Les élèves sont satisfaits, les parents aussi, et l'enseignement en- core plus ». **MARIE LÉVÉQUE**

Le village rejoint « Nettoyons la Nature »

Coup de balai. La société d'émulation arts et sports a participé pour la première année à l'opération régionale « Nettoyons la nature ». En ce samedi matin, une quarantaine de personnes - petits et grands - répartie en plusieurs groupes a sillonné la commune à la recherche de tout ce qui n'a pas sa place dans notre nature : capsules, bouteilles, plastiques, emballages... Tout en participant à un quiz au cours duquel on apprenait les origines du mot « poubelle » ou encore que chaque français produit en moyenne plus d'un kilo de déchet par jour... À l'issue de la collecte, on a trié les déchets avant de les expédier en déchetterie, puis les participants ont partagé un pique-nique dans le parc de la mairie. Les organisateurs n'étaient pas peu fiers du succès rencontré pour cette initiative écologique et citoyenne.



Quelques-uns des participants à l'opération « Nettoyons la nature » à Sully-Flibeaucourt

Zoom sur l'année 2020

Des cérémonies pas comme les autres, sans les habitants, sans musique, sans les professeurs des écoles et sans les enfants en raison du confinement.



Concours des Maisons fleuries juillet 2020

Le conseil municipal attribue des bons d'achat de fleurs aux 10 premiers lauréats.

Classement	Nom	BON D'ACHAT
1er	M. et Mme HARRY	80€
2nd	M. et Mme BRARD	70€
3ème	M. et Mme PIERRU	60€
4ème	Mme LIPPENS	32€
5ème	M. et Mme CHARTREL	32€
6ème	M. LEPINE	32€
6ème bis	Mme VASSEUR Huguette	32€
8ème	Mme DERCOURT Annette	32€
9ème	M. TAVERNIER	32€



VELOUTÉ DE POTIRON

┌ INGRÉDIENTS ┐

250g de potiron, 1 gros oignon, 20 cl de crème fraîche liquide, 1 cuil.à soupe d'huile d'olive, persil haché, sel et poivre.

┌ RECETTE ┐

- *Peler la courge et couper-la en gros morceaux.*
- *Eplucher et émincer l'oignon et le faire revenir dans une cocotte avec un peu d'huile.*
- *Ajouter les morceaux de courge et recouvrir d'eau (juste au niveau de la courge, pas plus).*
- *Laisser cuire à petit bouillon 30min.*
- *Ajouter la crème liquide et mixer le tout, puis saler et poivrer.*
- *Au moment de servir, parsemer de persil ciselé.*



TARTE AUX POIREAUX

┌ INGRÉDIENTS ┐

Pour la pâte : 200g de farine, 1 œuf, ½ sachet de levure, 6 cuil.à soupe de lait, 2 cuil. à soupe d'huile.

Pour la garniture : 2 blancs de poireaux, 2 œufs, 100g de lardons fumés, huile d'olive, gruyère râpé, 15g de beurre, 15g de farine, 200ml lait.

┌ RECETTE ┐

Préparer la pâte : Mélanger la farine et la levure. Dans un bol, brasser l'œuf, le lait et l'huile puis le mélanger avec la farine. Etaler la pâte au rouleau et disposer la dans un moule à tarte.

Préparer la garniture : Préchauffer le four th 6/7 (200°C).

Laver et couper les poireaux en tronçons. Dans une sauteuse, faire chauffer l'huile et faire cuire les poireaux pendant 10 min avec les lardons fumés. Mélanger de temps en temps. Une fois cuit, y ajouter 2 œufs battus. Saler et poivrer.

Dans une casserole, faire fondre le beurre et ajouter la farine. Mélanger et verser le lait en filet. Mélanger au fur et à mesure sur feu doux jusqu'à ce que la béchamel épaississe. Mélanger-la aux poireaux. Ajouter le gruyère râpé. Versez la garniture sur la pâte.

Enfourner pour 40 min et dégustez bien chaud.



MOELLEUX AU CHOCOLAT

┆ INGRÉDIENTS ┆

200g de chocolat noir, 100g de beurre, 50g de farine, 150g de sucre roux, une pincée de sel et 4 œufs. Préchauffez le four à 180°C (th6).

┆ RECETTE ┆

- Casser le chocolat en petits morceaux et le placer dans un bol.
- Chauffer le bol au bain-marie et laisser fondre complètement le chocolat.
- Ajouter le beurre coupé en petits cubes.
- Laisser fondre le beurre et bien mélanger.
- Dans un saladier, battre les œufs et le sucre à l'aide d'un fouet.
- Ajouter la farine et le sel progressivement dans le saladier en mélangeant.
- Ajouter le chocolat fondu et mélanger.
- Beurrer et fariner l'intérieur de ramequins ou de petits moules individuels.
- Verser la préparation œufs chocolat dans les ramequins jusqu'au $\frac{3}{4}$ de la hauteur des récipients.
- Cuire les ramequins au four préchauffé à 180°C pendant 10 à 12 minutes. La cuisson est finie quand la surface qui dépasse du ramequin commence à peine à craqueler.
- Démouler après avoir laissé refroidir 2 minutes.
- Servir tiède sur une assiette nappée de crème anglaise avec une petite feuille de menthe ou servir avec une boule de glace vanille.

BON APPÉTIT!